

Plus que jamais en alerte

Jeudi 22 avril, à la salle du lavoir, "Surgères alert'" a tenu sa 1^{re} assemblée générale devant un public venu nombreux.

► Michel LECLERCO.

L'association n'est pas dirigée par un bureau classique mais par un collectif; tous les membres du conseil d'administration sont co-présidents. Créée en mai 2009, le but de l'association est la défense de l'environnement, en menant des actions au nom du droit constitutionnel pour vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé. Son adresse a changé, passant du 44 au 42 bis rue Gambetta, à Surgères. La cotisation est portée à 10 € pour les membres actifs et les personnes morales, 15 € pour les couples et 20 € pour les bienfaiteurs. Pour agir librement, l'association ne vit qu'avec les cotisations et ne veut pas être subventionnée. Après cette présentation par le président de séance, le rapport moral et d'activités a été dressé conjointement par Évelyne Carolle et Pascal Dupuy lesquels ont énuméré dans un ordre chronologique les interventions, courriers, manifestations et réunions effectués depuis la création de l'association, concernant la lutte contre les odeurs d'épandage de Charentes Lait et le projet de construction d'un nouvel incinérateur plus puissant. Malgré les nombreuses réserves émises lors



► Surgères Alert' n'a qu'un objectif, le combat pour la santé, la qualité de vie et la protection de l'environnement. (photo M. L.)

de l'enquête publique, le préfet a autorisé l'épandage des eaux usées à 100 m des habitations alors que la municipalité avait assorti son accord d'une distance de 300 m, Puyravault demandait 1000 m. La situation est analysée par Robert Defontaine, des recours sont envisagés. Grâce aux actions de Surgères Alert', le projet du nouvel incinérateur dont l'étude était déjà budgétée à 150000 € et la construction fixée en 2011-2012, a été mis en sommeil pour être soumis à la révision du plan départemental de traitement des déchets.

Le bilan financier est équilibré à 2108 € pour les dépenses contre 2252 € pour les recettes dont 1164 € venant des cotisations. Avant de présenter les projets, le moment était venu des élections. Trois membres (Gwenaëlle Cuvelier, Sandra Lombard et Francis Lecomte) quittaient le collectif et huit autres y entraient (Daniel Billot, Évelyne Carolle, Michel Drouet, Véronique Duval, Alain Érouart, Claudette Hugon, Alain Marchand et Ghislaine Siguier). « Nous sommes invités

quoï qu'il en soit à rester vigilants car, dans tous les cas, c'est faux, la solution ne peut pas être seulement technico-économique comme on a bien voulu nous le dire. Mais les véritables solutions sont humaines et c'est là tout le débat qu'il faudrait ouvrir avec le décideur », explique Jacqueline Planche, co-présidente. « Il faut absolument écarter les collusions, il faut ébranler les certitudes du Smictom qui pense qu'il faut incinérer à Surgères. M. Poubelle disait en 1884 que la poubelle est une mesure d'hygiène, mais c'est aussi une mesure de santé publique, or l'incinérateur n'est pas une mesure de santé publique. »

La réunion se terminait avec l'intervention de Jean-Claude Martin, président de l'association "Bleu un enfant un oiseau" basée à Royan qui combat pour la protection de la faune et la flore sur le département. Ses actions sont des démarches au niveau des déchets et des implications envers des personnes qui déversent dans la nature des déchets sauvages.